



3. **AUTORISER** le Président à signer tout acte nécessaire à la formalisation de l'engagement des deux parties notamment en convention de partenariat,
4. **PRÉCISER** que la participation financière du PETR est inscrite au budget de l'exercice,

Budget prévisionnel :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
CREATION IDENTITE VISUELLE	6 300 €	C. Départemental 13	255 000 €
COMMUNICATION ET ACHATS D'ESPACES	151 296 €	Métropole AMP	160 000 €
ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU SALON	209 773 €	PETR Pays d'Arles	80 000 €
ORGANISATION ADMINISTRATIVE TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU POLE ANIMAUX	42 564 €	Crédit Agricole	30 000 €
ANIMATIONS DU SALON	52 104 €	Groupama	10 000 €
Location Domaine du Merle	15 000 €	Exposants	45 000 €
Maison de la transhumance: gestion de l'espace élevage et animation de l'espace animaux	5 000 €		
Sécurité	50 000 €		
Suivi du dossier - organisation - Chambre d'agriculture	89 700 €	Auto financement CA13	41 737 €
<b>TOTAL</b>	<b>621 737 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>621 737 €</b>

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

